



N° 26-04-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **jeudi 9 avril à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur François JEFFROY, Maire**

Présents :

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION - M. Sergio ALBARELLO - Mme Carmela DEGLIAME - M. Gildas FOUEDJEU - Mme Nathalie JOBARD - M. Hamza ZEMMOURI - Mme Régine BULTEL - M. Philippe HERCYK - Mme Samia BELKHIR - M. Francis CHENIN - Mme Johanna NEDELEC - M. Jimmy FERNANDES - Mme Régine JOYEAU - M. Eric MORLOT - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER - M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Daniel MEI - Mme Anne-Laure SIGWALD

Absents : Mme Anne LESUR**Pouvoirs :** Mme Anne LESUR pouvoir à M. Patrick CANCOUET

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	28
Nombre de Conseillers Votants	29
Date de convocation	02/04/2026
Date d'affichage	02/04/2026

Objet : Election des administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L. 123-6,

VU la délibération du conseil municipal n° 26-04-16 en date du 9 avril 2026 fixant à sept le nombre de représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDERANT que chaque renouvellement du Conseil municipal entraîne une élection des nouveaux membres du conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale,

CONSIDERANT que les membres du Conseil d'administration sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que cette élection doit avoir lieu à bulletin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret (article I.-2121-21 du CGCT),

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20260409-26-04-16-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Après en avoir délibéré et convenu à l'unanimité de recourir au vote à main levée, **DECIDE** :

Article 1 : **DE PROCEDER** à l'élection à main levée des sept représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

➤ **ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES**

Listes déposées	Membres Titulaires
Liste 1 Groslay Terre d'Avenir	1. DERKAOUI Bouchra 2. NEDELEC Johanna 3. DEGLIAME Carmela 4. JOYEAU Régine 5. HERCYK Philippe 6. CHENIN Francis 7. FARCY Pierre
Liste 2 Agir ensemble pour Groslay	1. NUNES Jennifer 2. CANCOUET Patrick 3. CHAUVEAU Ghislaine

Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	29
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Sièges à pourvoir	7
Quotient électoral (Suffrage exprimé/Sièges à pourvoir)	4,143

Répartition des sièges	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1 Groslay terre d'avenir	22	5	2	5
Liste 2 Agir ensemble pour Groslay	7	1	1	2

Ont obtenus :

- Liste Groslay terre d'avenir = 5 sièges
- Liste Agir ensemble pour Groslay = 2 sièges

Article 2 : Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS

Liste Groslay Terre d'Avenir :

- Mme DERKAOUI Bouchra
- Mme NEDELEC Johanna
- Mme DEGLIAME Carmela
- Mme JOYEAU Régine
- M. HERCYK Philippe

Liste Agir Ensemble Pour Groslay :

- Mme NUNES Jennifer
- M. CANCOUET Patrick

Article 3 : DE CHARGER Monsieur le Maire de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération.

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire
le

François JEFFROY



Le Secrétaire de séance
Yann ALEXANDRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa